

Stériles miniers



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Stériles issus des mines d'uranium

- **Stériles** : ce sont les roches déplacées pour atteindre le gisement de minerai ou de minéraux
- Avant 1984, des stériles issus des mines d'uranium ont parfois été utilisés comme matériau de travaux publics, essentiellement comme matériau de remblai routier
- A partir de 1984, l'enregistrement des lieux d'emploi s'est mise en place pour assurer une traçabilité
- A partir de 2002, cette pratique de valorisation s'est totalement arrêtée
- la quantité de stériles utilisées comme matériau de construction/remblai est estimée à 2 millions de tonnes sur les 170 millions de tonnes de stériles extraits des mines d'uranium

Gestion des stériles valorisés

- Une circulaire du 22 juillet 2009 interdit tout nouveau projet de valorisation des stériles de mine d'uranium
- Elle prévoit l'utilisation d'outils réglementaires pour conserver la mémoire de l'emplacement des dépôt significatifs de stériles (appelés verses) et empêcher leur utilisation en dehors des terrains où ils ont été déposés
- Elle préconise le recensement des lieux où les stériles ont été précédemment valorisés hors des sites miniers (cela a été réalisé sous la responsabilité de la société ORANO à travers une campagne héliportée, des enquêtes sur le terrain...)



Recensement des stériles issus des mines d'uranium

- Ce recensement des stériles valorisés hors des sites miniers a été rendu public notamment par la mise à disposition de livrets en mairie
- La circulaire de juillet 2009 préconise pour ces lieux de valorisation de stériles de déterminer si l'utilisation qui est faite des terrains concernés et à proximité immédiate des stériles est compatible avec leur présence
- Dans le cas où cette compatibilité n'est pas établie, des retraits de ces stériles sont demandés pour les placer dans des emplacements adaptés dans l'emprise d'anciennes mines d'uranium
- Les travaux de retraits ont été quasiment totalement réalisés à l'exception de deux départements pour lesquels l'action est encore en cours

Le radon

- Une circulaire du 04 avril 2014 a demandé à la société ORANO de distribuer, dans les habitations à proximité immédiate des zones de présence de stériles, des appareils permettant de mesurer la quantité de radon présente dans les habitations
- Lorsque ce radon est présent en quantité significative susceptible de présenter un risque pour la santé et qu'il provient, même partiellement, de la zone de présence de stériles, l'exploitant procède alors à des actions de remédiation (en particulier l'enlèvement des stériles lorsque cela est possible ou la réalisation de travaux dans les habitations)
- Cette action et les travaux associés sont actuellement terminés

**Merci
pour
votre attention**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire